

1. Rapport amiante

 TAVILLON BOIS TAVILLON-BOIS & AMIANTE Hervé Schopfer Chemin de la Mosse 27 1660 Château-d'Oex Tél: ... Portable: 079 253 82 60 herve.schopfer@bluewin.ch	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante "Diagnostic avant travaux"	
	RAPPORT N° : VD 2022 / No Camac 219 481	
	Dossier no:	557
Pages 28 / 28		
Identification du bâtiment: Nom : Habitation Lieu: Chemin de la Corbaz 38 Propriétaires: Luy Blaise Parcelle: 2259 / Cne de Ormont-Dessus	Donneur d'ordre: Nom: Blaise LUY Adresse: Chemin de la Corbaz 38 CH 1865 Les Diablerets	
Contact: Eido architectes sàrl, Diogo Dos Santos	Date de la demande: 25.10.2022	
Etendue de la mission de diagnostic:	Bâtiment no d'assurance: ECA 1179 No Egid: 855 413	
Mise à jour ou complément d'un diagnostic précédent: <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, préciser les références du rapport initial:		
Diagnostiqueur amiante: Nom: Schopfer Prénom Hervé Fonction: Expert amiante Visa: Accompagnateur: x	Rapport: <input checked="" type="checkbox"/> Final <input type="checkbox"/> Partiel Date d'émission: 22.11.2022 Visa de la direction: 	
Le présent diagnostic doit être dans l'immeuble pendant les travaux. Le désamiantage doit se faire selon les normes en vigueur, ainsi que la mise à jour du dossier. Un diagnostic après travaux peut-être exigé.		
Laboratoire d'analyses : Analysis Adresse : Rue de la Gare 54 Localité : 2502 Bienne		

2. Sommaire

Données administratives		
1.	Rapport amiante	1
2.	Sommaire	2
3.	Identification du rapport	3
Rapport de la visite		
4.	Remarques générales - Diagnostic	4
5.	Réserve	5
Conclusions du rapport		
6.	Résultats Analysis	6
6B.	Résultats Analysis	7
7.	Plan géographique	8
8.	Conclusions du rapport	9
9.	Annexes et fin	10
10. Photo		
Liste de matériaux ou installation susceptibles de contenir de l'Amiante		
11.	Tableau de repérage	12
12.	Fiche MCA Colle à Carrelages	13
13.	Fiche MCA Mastic fenêtres	14
14.	Fiche MCA Plaques protectrices	15
20.	Fiche d'identification MCA Sous-Sol	16
21.	Fiche d'identification MCA Rez	17
22.	Fiche d'identification MCA Rez	18
23.	Fiche d'identification MCA Rez	19
24.	Fiche d'identification MCA Combles	20
25.	Fiche d'identification MCA Combles et toiture	21
30 Plan et Croquis		
31.	Sous-Sol	23
32.	Rez	24
33.	Combles	25
40. PCB		
50 Filière d'évacuation		
51.	Calcul des risques	27
52.	Filière d'évacuation	28

3. Identification du rapport

Titre du rapport:	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amianté. "Diagnostic avant-travaux"
No d'identification du rapport	: A 11 / VD, version 4
Type de diagnostic:	"Diagnostic avant-travaux"
Expert en amianté ayant réalisé la mission :	Hervé SCHOPFER
Fonction:	Expert amianté
Visa:	
Laboratoire d'analyse:	Analysis
Date de l'émission:	21.11.2022
Accompagnateur:	/
Donneur d'ordre:	Eido architectes sàrl
Adresse du donneur d'ordre:	Rue de la Plaine 40 CH 1400 Yverdon–les-Bains
Bâtiment objet du repérage:	Habitation no d'assurance ECA 1179
Date de la construction:	1850
Adresse :	Chemin de la Corbaz 38 1865 Les Diablerets
Propriétaires	Blaise Luy

Etendue de la mission du repérage: Tout le Bâtiment

Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amianté, faiblement agglomérés ou non, installés dans les parties du bâtiment affectées par les travaux. Ceux-ci comportent :

Ce rapport a été établi conformément au "Cahier des charges du diagnostic amianté" de l'Association Suisse des Consultants Amianté (ASCA), version 1.4 du 22 janvier 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} février 2021).

L'évaluation du risque est déterminée selon le document FACH »Amianté dans les locaux «: détermination de l'urgence des mesures à prendre, version Juillet 2008.

4. Remarques générales – Diagnostic

I. La mission de diagnostic comprend:

- 1) L'inspection visuelle des composants de construction, afin d'y rechercher les différents matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante.
- 2) Des sondages de type non destructif, permettant d'accéder visuellement aux produits et installations recherchés.
- 3) Le classement des matériaux et produits repérés selon leurs caractéristiques, en vue de réaliser un échantillonnage.
- 4) Des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
- 5) L'identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'éventuel risque lié à la présence d'amiante pour les occupants.

II. II. La date de la visite préalable et le nom de l'accompagnateur:

La visite s'est déroulée le 8 novembre 2022
En présence de ...

III. La date de la mission de repérage:

Les visites de repérages des matériaux et installations contenant de l'amiante ont eu lieu le: 8 novembre 2022

IV. La liste des locaux visités:

Le Chalet visité est signalé sur les plans schématiques annexés (pages 23 à 25)

V. Les écarts identifiés par rapport au cahier des charges:

Néant

VI. Les conditions observées, au moment du prélèvement, susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats d'analyse:

Rien à signaler

5. Réserves

I. Liste des locaux non visités :

Les locaux non visités sont signalés par une fiche et sur les plans.

II. Réserve: aucune

Localisation: voir plan

III. Attention:

Les locaux faisant l'objet d'une réserve devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ces locaux avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6. Résultats Analysis

analysis LAB

N° commande : **DKL-003**
Date & lieu d'analyse : 11.11.22 | Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →	Tavillon-bois et Amiante Hervé Schopfer Chemin de la Mosse 27 1660 Château-d'Oex
RAPPORT D'ESSAI →	Analyse d'amiante dans les matériaux
RÉFÉRENCE →	Luy / Les Diablerets
DATE DE RÉCEPTION →	10.11.2022
MÉTHODE →	Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, accréditée selon ISO/CEI 17025 ont donné les résultats suivants :
ÉCHANTILLONS →	<hr/> <p>No 12 / Crépi mur Est extérieur</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante non décelé <hr/> <p>No 13 / Mastic de fenêtre Sous-Sol</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante décelé (Chrysotile) <hr/> <p>No 14 / Colle à Carrelage Gris Buanderie Sous-Sol</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante non décelé <hr/> <p>No 15 / Colle à Carrelage Rouge Buanderie Sous-Sol</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante non décelé <hr/> <p>No 16 / Cole à Carrelage Entrée Rez</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante décelé (Anthophyllite) <hr/> <p>No 17 / Colle à Carrelage Degagement Rez</p> <ul style="list-style-type: none">• Amiante décelé (Chrysotile) <hr/>



Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

1/2

GR Résultats Analysis

analysis^{LAB}

N° commande : **DKL-003**
Date & lieu d'analyse : 11.11.22 | Biel-Bienne

No 18 / Colle à Carrelage Rouge Cuisine Paroi Rez

- Amiante non décelé

No 19 / Colle à Carrelage Blanc Cuisine Paroi Rez

- Amiante non décelé

No 20 / Colle à Carrelage Degagement 2 Rez

- Amiante non décelé

No 21 / Lino Sol Combles

- Amiante non décelé

No 23 / Mastic de fenêtre Rez

- **Amiante décelé** (Anthophyllite)

REMARQUES GÉNÉRALES:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

LIEU & DATE

Biel-Bienne, le 15.11.2022

ANALYSTE & TITRE :

Diana Loregian

Géologue + Responsable scientifique

SIGNATURE:



Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

2/2

7. Plan cadastral



Guichet cartographique cantonal



Informations dérivées de la publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:250

Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 2259

Date: 13.11.2022

8. Conclusion du rapport

I. Situation du bâtiment à la date du diagnostic.

- Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré.
- Des flocages / des calorifugeages / des faux-plafonds sans amiante ont été repérés.
- Il a été repéré des matériaux ou des installations susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquelles des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut. No 4.
- Le diagnostic demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment.
- Des locaux n'ont pas été diagnostiqués, faute d'accessibilité.
- Il n'a pas été repéré des matériaux contenant de l'amiante faiblement agglomérés.
- Il a été repéré des flocages (F) / des calorifugeages (C) / des faux-plafonds (F-P) / d'autres matériaux faiblement agglomérés (FA) / des sols (SOL) / d'autres matériaux fortement agglomérés (NFA), contenant de l'amiante.
 - No 2 Colle à Carrelages
 - No 3 Mastic fenêtres
 - No 4 Plaques protectrices
- Des locaux présentent une situation potentiellement dangereuse pour les occupants, selon les résultats des mesures de l'air (indiquer les résultats).
- Une nouvelle évaluation du risque et l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en (indiquer l'année).
- Les matériaux contenant de l'amiante MCA repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA (Directives CFST 6503 ch 5.5).
- Indiquer les locaux pour lesquels la situation est considérée comme potentiellement dangereuse pour les occupants. Sont également indiquées les mesures urgentes qui ont été prises ou qui sont à prendre (mesures de concentration de fibres d'amiante dans l'air selon la norme VDI 3492, information au donneur ou aux autorités, évacuation, etc....) avec les dates et les délais.

9. Annexes et fin

Pas d'annexes

Il est important de lire le dossier.

D'informer les acteurs du Chantier sur la présence de l'amiante...

Et de respecter les normes en vigueur.

Nature des Travaux : Assainissement

Remarque No 1 :

Les travaux doivent être réalisés par des personnes formées à la dépose d'amiante fortement aggloméré. (Concerne éléments en fibrociment)
(Chapitre 2.11 du cahier des charges de l'ASCA version 1.3.1 du 29 juin 2018).

Remarque No 2 :

En cas de découverte de matériaux douteux en avertir le diagnostiqueur

Exemple: des éternits en sous toiture

Des carrelages cachés.....etc.

10 Photo

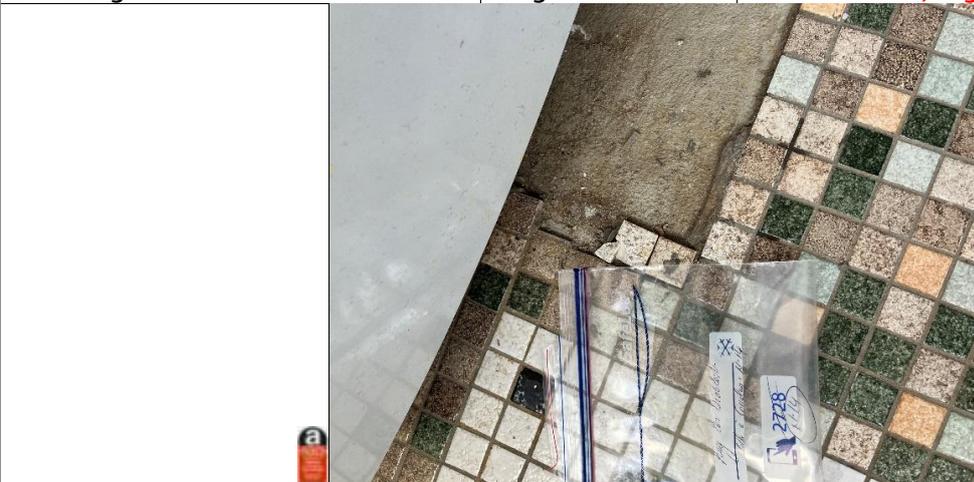


11 Tableau de repérage

- 1
- 2 Colle a Carrelages
- 3 Mastic fenêtres
- 4 Plaques protectrices
- 5 Lino non amianté
- 6
- 17
- 22 Colle a carrelage sans amiante après test
Ou récent ou collé au ciment

12 MCA Colle à Carrelages

Fiche d'identification MCA N°1 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Colle a Carrelages		Date du repérage: 08/11/2022			
N° Sondage 2	Etage: Rez	Local : Cuisine, dégagement et Entrée			
					
PRESENCE D'AMIANTE:	<input checked="" type="checkbox"/> SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		SUITE A DECISION DE L'EXPERT		
PRELEVEMENT:	NON	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	N° de prélèvements: No 16 et 17		
TYPE DE MATERIAU : <input type="checkbox"/> FA (faiblement aggloméré) <input checked="" type="checkbox"/> NFA (fortement aggloméré)			Quantité : estimé à 13m2		
1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE					
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés			évaluation	
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré		3		
	Fortement aggloméré		1	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu		1		
	Intact, non endommagé		0		
	Vitrifié, confiné		-1		
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique		1		
	Aucune influence extérieure		0		
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU				1	
2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION					
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amianté				
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
	Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C		
3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE					
Evaluation matériau		Risque de libération d'amianté			
		A	B	C	
	≤ 1	III	III	III	III
	2	II	II	II	
	3	I	II	II	
≥ 4	I	I	I		
DEGRE D'URGENCE		MESURES A PRENDRE			
I Ordonner l'assainissement		-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.			
II Recommander des mesures d'assainissement		-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.			
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement		-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.			
		✓			
Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)					

13 MCA Mastic fenêtres

Fiche d'identification MCA N°2 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Mastic fenêtres		Date du repérage: 08/11/2022		
N° Sondage 3	Etage: Tous	Local : Tous		
				
PRESENCE D'AMIANTE:	<input checked="" type="checkbox"/> SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		SUITE A DECISION DE L'EXPERT	
PRELEVEMENT:	NON	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	N° de prélèvement: Nos 13 et 23	
TYPE DE MATERIAU : <input type="checkbox"/> FA (faiblement aggloméré) <input checked="" type="checkbox"/> NFA (fortement aggloméré)		Quantité : 22 pièces		
1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				
Facteur		Propriétés et facteurs d'influence identifiés		
1a) Teneur en amiante dégradé d'agglomération	Faiblement aggloméré		3	
	Fortement aggloméré		1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu		1	
	Intact, non endommagé		0	
	Vitriifié, confiné		-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique		1	
	Aucune influence extérieure		0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2	
2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION				
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
	Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C	
3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	II
	≥ 4	I	I	I
DEGRE D'URGENCE		MESURES A PRENDRE		
I Ordonner l'assainissement		-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.		
II Recommander des mesures d'assainissement		-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.		
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement		-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.		
Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)				

14 MCA Plaques protectrices

Fiche d'identification MCA N°3 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Plaques protectrice		Date du repérage: 08/11/2022		
N° Sondage 4	Etage: Rez	Local : Entrée		
				
PRESENCE D'AMIANTE:	SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		<input checked="" type="checkbox"/> SUITE A DECISION DE L'EXPERT	
PRELEVEMENT:	<input checked="" type="checkbox"/> NON	Oui	N° de prélèvements: Am par défaut	
TYPE DE MATERIAU : <input type="checkbox"/> FA (faiblement aggloméré) <input checked="" type="checkbox"/> NFA (fortement aggloméré)			Quantité : estimé à 3 pièces	
1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation	
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré		3	
	Fortement aggloméré		1	
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu		1	
	Intact, non endommagé		0	
	Vitriifié, confiné		-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique		1	
	Aucune influence extérieure		0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2	
2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION				
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
	Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C	
3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	II
	≥ 4	I	I	I
DEGRE D'URGENCE		MESURES A PRENDRE		
I Ordonner l'assainissement		-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.		
II Recommander des mesures d'assainissement		-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.		
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement		-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.		
Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)				

20 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : Habitation Luy- RAPPORT A17/VD.011, version 4.0

Accompagnateur: -

Adresse : Chemin de la Corbaz 38 - 1865 Les Diablerets

Date : 08/11/2022

Nombre de prélèvements totaux : 11

Nbre de prélèvements sans amiante : 7

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH			L	m	n	
										1 ère étape	2 ème étape	3 ème étape				K
Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)											EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX			EVALUATION DU RISQUE		
Lieu/Local											Total			I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT		
Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA											TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C			II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT		
Page de la fiche d'identification											ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF			III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT		
Référence du plan ou croquis page n°											EVALUATION DU RISQUE			MESURE VDI O/N		
Prélevé O/N											EVALUATION DU RISQUE			TAUX DE FAR/m3		
Présence d'amiante A/N/R											EVALUATION DU RISQUE			Observations / Remarques		
Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP											EVALUATION DU RISQUE			Observations / Remarques		
			Sol			23	N	N	EXP						Béton + lino non co	
			Paroi			23	N	N	EXP						Mur	
			Plafond			23	N	N	EXP						Dalle ou Bois	
		3	Fenêtre	NFA	13	23	N	A	EXP	1	0	1	2	A	Similitude	
			Sol			23	N	N	EXP						Gravier	
			Paroi			23	N	N	EXP						Mur	
			Plafond			23	N	N	EXP						Bois	
			Sol/Carrela			23	O	N	LAB						Petit carreau/5433	
		14	Sol/Carrela			23	O	N	LAB						Rouge/Ph5434	
		15	Paroi			23	N	N	EXP						Mur	
		13	2 Fenêtres	NFA	13	23	O	A	LAB	1	0	1	2	A	✓	
			Plafond			23	N	N	EXP						Planches de roseau	

F flochage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

21 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPPER

Accompagnateur: -

BATIMENT : Habitation Luy- RAPPORT A17/VD.011, version 4.0

Adresse : Chemin de la Corbaz 38 - 1865 Les Diablerets

Date : 08/11/2022

Nombre de prélèvements totaux : 11

Nbre de prélèvements sans amiante : 7

L

m

n

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH					K	L	m	n
										1 ère étape	2 ème étape	3 ème étape	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3					
EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE			EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE												
Etage																		
Lieu/Local																		
Sondage N° ou Prélèvement N°																		
Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)																		
Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA																		
Page de la fiche d'identification																		
Référence du plan ou croquis page n°																		
Prélevé O/N																		
Présence d'amiante A/N/R																		
Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP																		
Etat de la surface du matériau -1/0/1																		
Influences extérieures 0/1																		
EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX																		
TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C																		
ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF																		
EVALUATION DU RISQUE																		
I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT																		
II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT																		
III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT																		
MESURE VDI O/N																		
TAUX DE FAR/m3																		
Observations / Remarques																		
Rez																		
Cuisine																		
Bain																		
Plafond																		
Paroi/Carrela																		
Fenêtre																		
Sol/Carrela																		
Paroi/Carrela																		
Plafond																		
Sol/Carrela																		
Paroi																		
Fenêtre																		
Plafond																		
Degagement																		
Fenêtre																		
Plafond																		

F flochage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

23 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : Habitation LUY- RAPPORT A17/VD.011, version 4.0

Accompagnateur: -

Adresse : Chemin de la Corbaz No 38 1965 Les Diablerets

Date : 08/11/2022

Nombre de prélèvements totaux : 11

Nbre de prélèvements sans amiante : 7

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH			L	m	n	
										1 ère étape	2 ème étape	3 ème étape				
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH						
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3						
										ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1						
										INFLUENCES EXTERIEURES 0/1						
										EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total						
										TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C						
										ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF						
										EVALUATION DU RISQUE						
										I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT						
										II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT						
										III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT						
										MESURE VDI O/N						
										TAUX DE FAR/m3						
										Observations / Remarques						
			Etage													
			Lieu/Local													
			Sondage N° ou Prélèvement N°													
			Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)													
			Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA													
			Page de la fiche d'identification													
			Référence du plan ou croquis page n°													
			Prélevé O/N													
			Présence d'amiante A/N/R													
			Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP													
			Rez													
			Séjour													
			WC													
			Degage 2													
			Plafond													
			Sol													
			Paroi													
			Plafond													
			Sol/ Carrela													
			Paroi													
			Plafond													

F-flocage - C-calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

24 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE																				
Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER																				
Accompagnateur: -																				
Date : 08/11/2022																				
BÂTIMENT : Habitation Luy- RAPPORT A17/VD.01, version 4.0																				
Adresse : Chemin de la Corbaz 38 - 1865 Les Diablerets																				
EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH																				
Nombre de prélèvements totaux : 11																				
Nbre de prélèvements sans amiante : 7																				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K				L	M	N				
Etage										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH						MESURE VDI		Observations / Remarques		
Lieu/Local										1 ère étape				2 ème étape		3 ème étape		TAUX DE FAR/m3		
Sondage N° ou Prélèvement N°										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION		DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE				
Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3				TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C		EVALUATION DU RISQUE				
Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA										ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1				ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF		II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT				
Page de la fiche d'identification										INFLUENCES EXTERIEURES 0/1				EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total		III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT				
Référence du plan ou croquis page n°										EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total				EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total						
Prélevé O/N										EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total				EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total						
Présence d'amiante A/N/R										EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total				EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total						
Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP										EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total				EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total						
Combles																				
Chambre			Degagement			Chambre														
21			Sol/Lino			25			O				N		LAB		Parquet+lino			
			Paroi			25			N				N		EXP		Bois			
			Plafond			25			N				N		EXP		Bois			
3			Fenêtre			NFA			13				N		A		EXP		Similtude	
5			Sol/Lino			25			N				N		EXP		Similtude			
			Paroi			25			N				N		EXP		Bois			
			Plafond			25			N				N		EXP		Bois			
			Sol			25			N				N		EXP		Bois			
			Paroi			25			N				N		EXP		Tapis			
			Plafond			25			N				N		EXP		Bois			
3			3 Fenêtres			NFA			13				N		A		EXP		Similtude	

Flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

25 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER												
Accompagnateur: -												
Adresse : Chemin de La Corbaz No 38 1865 Les Diablerets												
BATTIMENT : Habitation Luyt- RAPPORT A17/VD.011, version 4.0												
Date : 08/11/2022												
Nombre de prélèvements totaux : 11												
Nombre de prélèvements sans amiante : 7												
K												
EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
1 ère étape												
EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE												
ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1												
INFLUENCES EXTERIEURES 0/1												
EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total												
TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C												
ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF												
EVALUATION DU RISQUE												
I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT												
II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT												
III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT												
DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE												
L												
MESURE VDI O/N												
m												
TAUX DE FAR/m3												
n												
Observations / Remarques												
Bois												
Bois												
Bois												
Photo No 5435												
Bois												
Bois												
Récente												
Flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés												

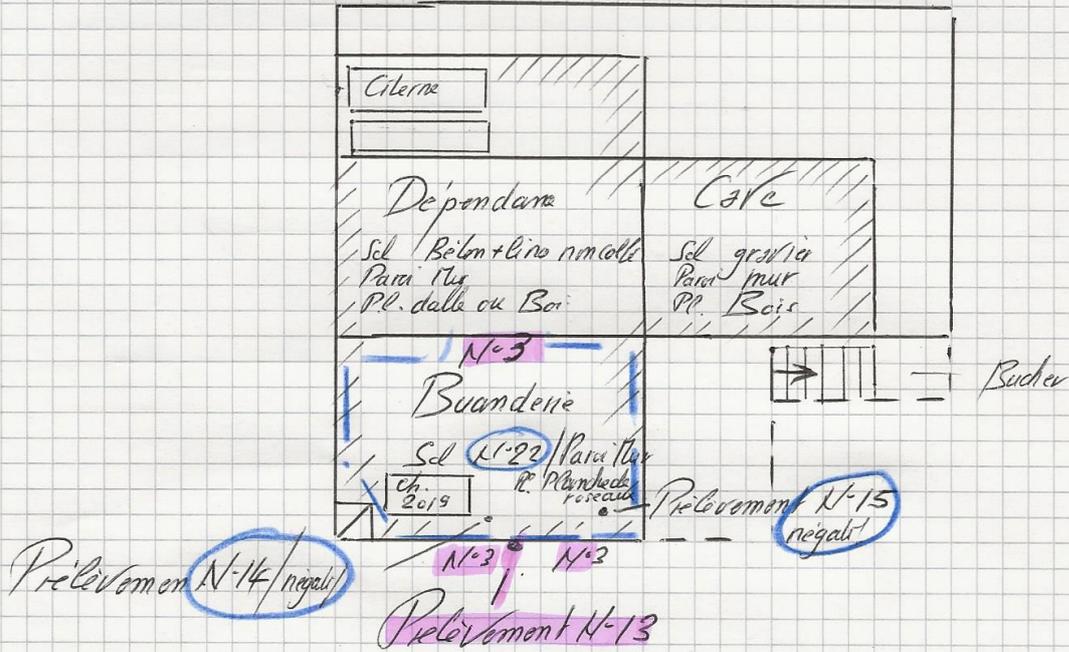
30. Plans et croquis



novembre 2022

Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 2259

Recherche d'Amiante sur habitation N°Eca 1179



Vue en Plan Du Sous-Sol

Légende:

En Rouge: Les matériaux contenant des Mca

En Vert: Mca Retiré

En Bleu: sans Mca après test

Sans Couleur: sans amiante visible

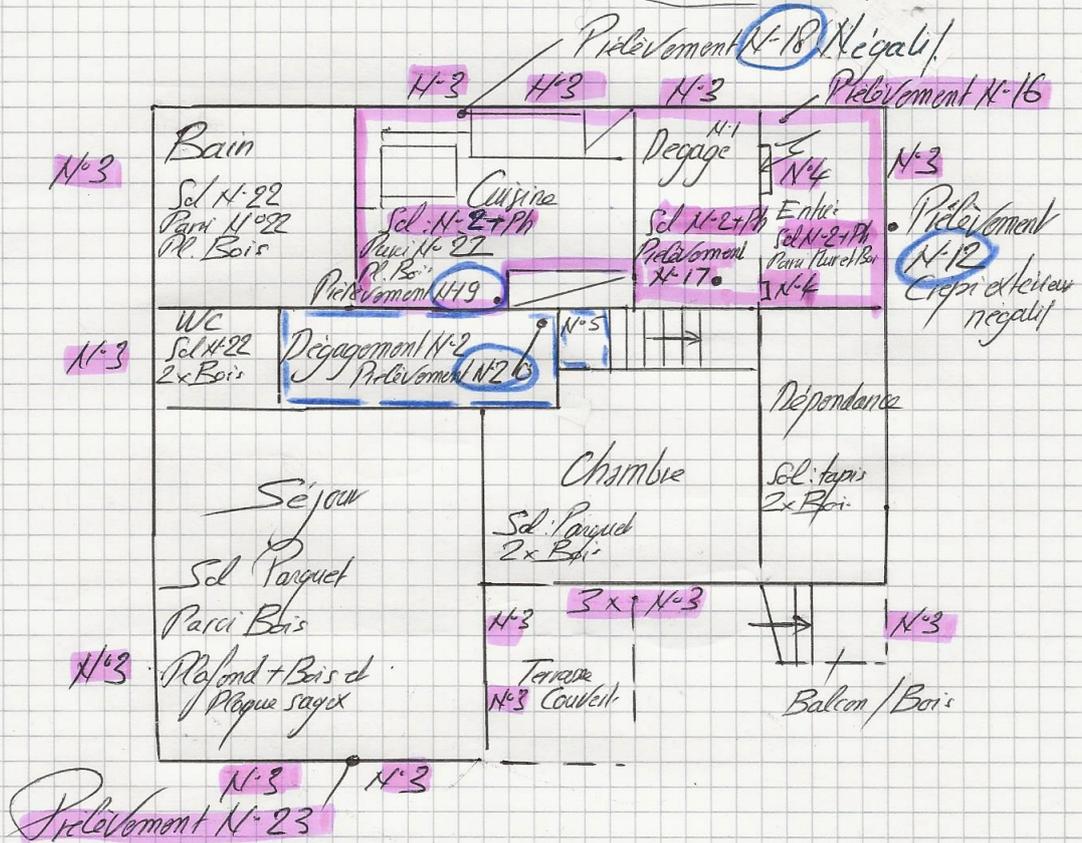
Amiante:

N°3 Mastic fenêtré

vue/ombre 222

Commune d'Ormant-Dessus / Parcelle 2259

Recherche d'Amiante sur habitation N° Eca 1179



Vue en Plan du Rez

Amiante:

- N°2 Colle à Carrelages
- N°3 Mortier joint
- N°4 Plaque Protection

N°22 Colle à Carrelage récente ou colle au ciment ou Pl. négatif

33 Combles

Commune d'Ormont-Desous Parcelle 2259
Recherche d'Amiante sur habitation N° Eca 1179

novembre 2022



Vue en Plan des Combles

Amiante: N°3 Mastic fenêtre

40-Diagnostic PCB

Diagnostic Polychlorobiphényles (PCB) avant travaux

<u>Liste des Matériaux et installations pouvant contenir des PCB</u>	Présence/absence
Transformateurs et condensateurs électriques de plus de 1 kg	Néant
Petits condensateurs électriques	Néant
Peinture anticorrosion et peinture d'étanchéité	Néant
Joint d'étanchéité	Néant

**Bâtiment construit en 1850, Sous-Sol en béton. Rez et Combles en bois.
Toiture genre Préfat.**

50 Filière d'évacuation

Sommaire:

51 Calcul des risques

52 Sommaire avec calcul des risques

51.- Tableaux et grilles d'évaluation du risque

1^{re} étape

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Le risque que le matériau libère de l'amianté est influencé par les trois facteurs suivants (fig. 2):

- a) concentration en amianté et degré d'agglomération
- b) état de la surface du matériau
- c) influences extérieures

Chacun de ces trois facteurs doit être évalué séparément. La somme de ces trois évaluations donne une appréciation globale du matériau qui peut aller de 0 à +5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amianté et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		

Fig. 2: évaluation du risque de libération d'amianté en fonction du matériau (cumul des trois facteurs déterminants).

2^e étape

Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amianté et exposition

Les deux facteurs suivants sont pris en compte dans l'évaluation du risque de contact avec l'amianté lié au mode d'utilisation des locaux (fig. 3):

- a) type et fréquence de l'utilisation du local
- b) emplacement du matériau contenant de l'amianté dans le local

Pour combiner l'évaluation de ces deux facteurs, on utilise une matrice de risque (fig. 3). Pour ce faire, on recourt aux lettres A, B et C pour donner une évaluation globale de l'utilisation des locaux.

		Emplacement du matériau contenant de l'amianté		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

Fig. 3: évaluation du risque de contact avec de l'amianté (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux.

3^e étape

Détermination de l'urgence des mesures à prendre

3.1 Degrés d'urgence

Pour la détermination finale de l'urgence des mesures à prendre, on utilise une fois encore une matrice; elle combine les facteurs «risque de libération d'amianté en fonction du matériau» et «utilisation des locaux» et permet de savoir si le degré d'urgence est de niveau I, II ou III (fig. 4).

		Risque de libération d'amianté		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Fig. 4: détermination du degré d'urgence des mesures à prendre (I, II ou III).

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ¹⁹
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ¹⁹
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Fig. 5: degrés d'urgence et mesures à prendre pour éviter toute contamination par de l'amianté.

52 Filière d'évacuation

52 – Tableau « Types de déchets et catégorisation »

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en double sac de benne ou en big-bag, portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type B (anciennement DCMI)
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Double sac en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type E (anciennement DCB) Inertam (France)**
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds]		
	17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds]		
	17 06 05 [ds]		
	16 01 11 [ds]		
	16 02 12 [ds]		

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Pour ce chantier : Les produits amiantés seront déposés, selon les normes en vigueur et posés dans des sacs plastiques et transportés dans une décharge (Satom ou Sorsag) qui accepte l'amiante et l'élimine selon le tableau ci-dessus.